

No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA  
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI  
4 OCTOBRE 2001, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet  
Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant  
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur André Choinière, conseiller  
Monsieur Yves Corriveau, conseiller suppléant  
Monsieur Guy Dubé, conseiller  
Monsieur Marcel Dulude, conseiller  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Yves Laganière, conseiller  
Madame Jocelyne Lecavalier, conseillère  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-  
du-Richelieu ainsi que monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier adjoint  
de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu assistaient également à la séance.

Étaient absents :

Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur Paul Sofio, conseiller, remplacé par monsieur Yves Corriveau.

**POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant constaté le quorum, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.

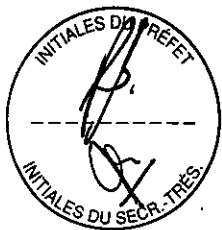
**POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté :

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2001
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2001 du Comité consultatif agricole

01-10-231



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

01-10-231  
(suite)

7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2001 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 8.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlements de modification
    - règlement numéro 91.21.27.01 modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro 91.21.28.01 modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro 91.20.10.01 modifiant le règlement de lotissement
  - 8.2 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlements de modification
    - règlement numéro Z.15-1A-80 modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro L.15-1A-15 modifiant le règlement de lotissement
  - 8.3 Ville de Beloeil : règlements de modification
    - règlement numéro 1248-74-2001 modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro 1248-75-2001 modifiant le règlement de zonage
9. Règlement de contrôle intérimaire – zone agricole permanente
  - 9.1 Entrée en vigueur du règlement 14-20 modifiant le Schéma d'Aménagement
10. Services professionnels pour les interventions dans les cours d'eau
11. Coordonnateur au Schéma d'Aménagement – prolongement du contrat d'embauche
12. Contributions financières au CLD pour l'année 2002
13. Demande de compensation financière au ministère des Affaires municipales et de la Métropole
14. Consentement d'utilisation du nom de la M.R.C. – R.U.T.A.
15. Demandes d'appui
  - 15.1 M.R.C. Les Maskoutains : programme d'aide financière – incendie
  - 15.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : majoration des frais – Hydro-Québec
  - 15.3 M.R.C. de Drummond : clôture de ligne
16. Autorisation de règlement – mise en demeure Chanmica
17. Divers
  - 17.1 Cours d'eau Roy – action de madame Cécile Lachance
18. Interventions de l'assistance
19. Clôture de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2001**

01-10-232

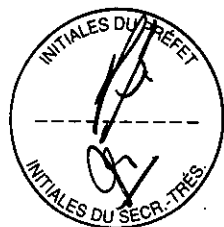
**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2001 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier, en y apportant une correction à la résolution numéro 01-09-197 : "proposé par Guy Dubé".

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 4. CORRESPONDANCE**

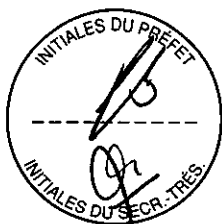
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 01-709 | 08-08-01 | Lettre de MONSIEUR MICHEL POISSANT, avocat, nous transmettant une mise en demeure pour le compte de monsieur Michael Ring, relativement au cours d'eau Roy.  |
| 01-710 | 04-09-01 | Lettre de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, répondant à notre résolution numéro 01-06-149 relative au délai de délivrance de l'avis de la C.M.M. sur une modification du schéma d'aménagement. |
| 01-711 | 04-09-01 | Lettre de MADAME MANON DEXTRAZE, adjointe au secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre résolution numéro 01-08-184 relative à l'entrée en vigueur du règlement numéro 14-16-1 modifiant le Schéma d'Aménagement.          |
| 01-712 | 04-09-01 | Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le second projet des règlements d'urbanisme numéros 1248-76-2001 et 1250-17-2001 pour avis de conformité.   |
| 01-713 | 04-09-01 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le second projet des règlements d'urbanisme numéros 91.21.28.01 et 91.20.10.01 pour avis de conformité.                                   |
| 01-714 | 04-09-01 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. ROUSSILLON, accusant réception de notre résolution numéro 01-08-184 relative à l'entrée en vigueur du règlement numéro 14-16-1 modifiant le Schéma d'Aménagement.                          |



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

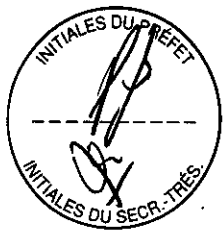
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 01-715 | 04-09-01 | Copie d'une lettre de MONSIEUR ALAIN VALLIÈRE, directeur général, COMMISSION DE TOPONYMIE, adressée à MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député de Borduas, lui transmettant l'attestation d'officialisation du nom pour le pont reliant Beloeil et Mont-Saint-Hilaire. |
| 01-716 | 04-09-01 | Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2001-08-280 relative au Programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite.   |
| 01-717 | 04-09-01 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 99.18.02.01 pour avis de conformité.   |
| 01-718 | 05-09-01 | Lettre de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, nous transmettant le document, intitulé : "Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales - Région métropolitaine de Montréal 2001-2021".                  |
| 01-719 | 06-09-01 | Lettre de MONSIEUR BILL HOWLAND, directeur, LAKE CHAMPLAIN BASIN PROGRAM, relativement à une série de rencontres et ateliers de travail sur le thème des ressources patrimoniales régionales.  |
| 01-720 | 06-09-01 | Lettre de MONSIEUR YVES DAOUST, président du comité, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE INC., convoquant le préfet à la prochaine rencontre de la Table de concertation des Préfets de la Montérégie.  |
| 01-721 | 10-09-01 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros C.15-2A-10, P.5-1-7, 1747 et P.12-1-3 pour avis de conformité.   |
| 01-722 | 10-09-01 | Lettre de MONSIEUR JEAN JULES DANSEREAU, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2001-09-117 relativement à une étude de faisabilité pour un Plan de gestion des matières résiduelles.               |
| 01-723 | 10-09-01 | Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT-SAINT-HILAIRE, nous faisant part des activités pour l'automne du Centre de la Nature.  |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

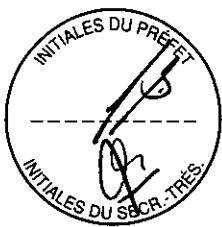
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 01-724 | 10-09-01 | Copie d'une lettre de MADAME LISE CÔTÉ, service des sinistres, LOMBARD CANADA, adressée à MONSIEUR MARTIN BRISSON, avocat, l'informant que sa réclamation pour le dossier "Michael Ring - cours d'eau Roy" est refusée.  |
| 01-725 | 12-09-01 | Certificat de publication de MADAME NATHALIE H. VÉZINA, greffière, VILLE DE SAINT-HUBERT, relatif à l'avis public concernant un Bureau des délégués pour le cours d'eau Roy.   |
| 01-726 | 12-09-01 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. ROUVILLE, accusant réception de notre règlement numéro 14-20 modifiant le Schéma d'Aménagement.  |
| 01-727 | 12-09-01 | Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant des candidats élus au conseil d'administration de la FQM et nous avisant d'élections lors du prochain congrès.  |
| 01-728 | 12-09-01 | Lettre de MADAME GINETTE POULIOT, requérante, REGROUPEMENT DES USAGERS DU TRANSPORT ADAPTÉ, nous demandant notre consentement pour l'utilisation du nom de la M.R.C. pour leur nouvel organisme.   |
| 01-729 | 13-09-01 | Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2001-09-154 relativement à l'étude de faisabilité pour un Plan de gestion des matières résiduelles.   |
| 01-730 | 13-09-01 | Certificat de publication de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, relatif à l'avis public pour une assemblée publique concernant le cours d'eau Rivière Amyot, branches 8 et 28.   |
| 01-731 | 13-09-01 | Lettre de MADAME NICOLE LÉGER, MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, nous transmettant un exemplaire de la première politique québécoise de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, intitulée : "L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec". |



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

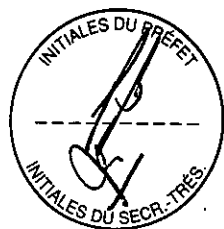
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 01-732 | 13-09-01 | Lettre de MONSIEUR PIERRE-LUC BLANCHARD, responsable du service d'urbanisme, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous informant du retrait du règlement d'urbanisme numéro 347-22.  |
| 01-733 | 13-09-01 | Lettre de MADAME MARIELLE DUMAINE, assistante-greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros Z.15-1A-80 et L.15-1A-15 pour avis de conformité.  |
| 01-734 | 13-09-01 | Lettre de MONSIEUR PIERRE-LUC BLANCHARD, responsable du service d'urbanisme, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 348-4.   |
| 01-735 | 13-09-01 | Lettre de MONSIEUR PIERRE-LUC BLANCHARD, responsable du service d'urbanisme, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 347-21.  |
| 01-736 | 13-09-01 | Lettre de MONSIEUR PIERRE-LUC BLANCHARD, responsable du service d'urbanisme, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 382-3.   |
| 01-737 | 14-09-01 | Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, COMMISSION DE CONSULTATION SUR L'AMÉLIORATION ET LA MOBILITÉ ENTRE MONTRÉAL ET LA RIVE-SUD, nous informant du report de la date de rencontre d'information sur les projets de transport développés par le secteur privé.                                     |
| 01-738 | 14-09-01 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE GIROUX, secrétaire-trésorier par intérim, RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 01-08-06 relativement à l'entente de service administratif entre la M.R.C.V.R. et la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu. |
| 01-739 | 14-09-01 | Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2001-09-191 relativement à l'étude de faisabilité pour un Plan de gestion des matières résiduelles.  |
| 01-740 | 14-09-01 | Lettre de MADAME CAROLE DULUDE, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-137-2001 relativement à l'étude de faisabilité pour un Plan de gestion des matières résiduelles.   |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 01-741 | 14-09-01 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 164-01 relativement à l'étude de faisabilité pour un Plan de gestion des matières résiduelles.             |
| 01-742 | 14-09-01 | Lettre de MONSIEUR MICHEL SAUCIER, directeur régional, FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE SAINT-HYACINTHE, accusant réception de notre résolution d'appui pour le développement de l'agriculture en Montérégie.                                      |
| 01-743 | 17-09-01 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le premier projet des règlements d'urbanisme numéros 91.21.29.01 et 91.20.11.01 pour avis de conformité.                  |
| 01-744 | 17-09-01 | Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le premier projet du règlement d'urbanisme numéro 1248-77-2001 pour avis de conformité.  |
| 01-745 | 18-09-01 | Certificat de publication de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE CHAMPLAIN, relativement à un avis public concernant le Bureau des délégués pour le cours d'eau Roy.   |
| 01-746 | 18-09-01 | Lettre de MADAME NICOLE LAFOND, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant les résolutions numéros CE01-0091 et CE01-0092 relativement à nos règlements numéros 14-17 et 14-20 modifiant le Schéma d'Aménagement. |
| 01-747 | 18-09-01 | Lettre de MONSIEUR DAVID M. COLLENETTE, ministre, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU CANADA, nous transmettant le guide du demandeur relatif au Programme de démonstration en transport urbain.  |
| 01-748 | 19-09-01 | Lettre de MONSIEUR LUC BOILEAU, directeur général par intérim, RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, relativement à la nomination des membres des conseils d'administration des régies régionales.                           |
| 01-749 | 19-09-01 | Lettre de MADAME LORRAINE CÔTÉ-OUELLET, responsable de la cueillette des données, SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC, nous transmettant la dernière version du répertoire d'initiatives locales de développement en milieu rural.                  |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 01-750 | 19-09-01 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, demandant notre appui relativement à la majoration des frais facturés par Hydro-Québec.  |
| 01-751 | 20-09-01 | Lettre de MADAME CAROLE JUTRAS, directrice de l'aménagement et du développement local, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, accusant réception de notre règlement numéro 14-16-2 modifiant le Schéma d'Aménagement.            |
| 01-752 | 20-09-01 | Certificat de publication de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, de l'avis public relatif au Bureau des délégués pour le cours d'eau Rivière Amyot, branches numéros 30-32 et 8-28.         |
| 01-753 | 20-09-01 | Lettre de MONSIEUR DANIEL FILION, coordonnateur régional en sécurité civile, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, nous transmettant un exemplaire du Plan régional des mesures d'urgence de la Direction de l'Est-de-la-Montérégie.                         |
| 01-754 | 21-09-01 | Lettre de MONSIEUR RAYMOND MALOUIN, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE DRUMMOND, nous demandant notre appui sur les dispositions relatives à l'obligation d'installer une clôture de ligne.   |
| 01-755 | 21-09-01 | Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public relatif au Bureau des délégués pour les cours d'eau Ruisseau Beloeil et Bernard.                                |
| 01-756 | 21-09-01 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public relatif au Bureau des délégués pour les cours d'eau Ruisseau Beloeil et Bernard. |
| 01-757 | 21-09-01 | Certificat de publication de MONSIEUR ANDRÉ CHARRON, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION, de l'avis public relatif au Bureau des délégués pour le cours d'eau Rivière Amyot, branches numéros 30-32 et 8-28.                   |
| 01-758 | 21-09-01 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public relatif au Bureau des délégués pour le cours d'eau Roy.  |

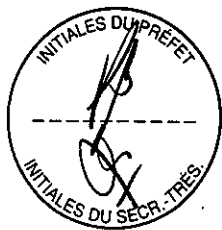




No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 01-759 | 21-09-01 | Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public relatif au Bureau des délégués pour le cours d'eau Amyot, branches numéro 30-32 et 8-28.      |
| 01-760 | 21-09-01 | Certificat de publication de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, de l'avis public relatif au Bureau des délégués pour les cours d'eau Ruisseau Beloeil et Bernard.  |
| 01-761 | 21-09-01 | Lettre de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BRAULT, vice-président, OPTIMUM GESTION DE RISQUES INC., nous transmettant le devis d'appel d'offres de service pour le regroupement d'achat d'assurances de dommages des villes, des municipalités et des régies de la Vallée-du-Richelieu. |
| 01-762 | 21-09-01 | Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant une convocation pour l'assemblée générale des membres de la FQM et pour l'assemblée générale du Fonds de défense des intérêts des municipalités.              |
| 01-763 | 24-09-01 | Lettre de MONSIEUR BERNARD GAGNON, président, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, remerciant les membres du Conseil et du personnel de la M.R.C. pour leur support dans l'organisation du conseil estival de l'U.M.Q..   |
| 01-764 | 24-09-01 | Lettre de MONSIEUR YVON MAJOR, préfet, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2001-182 relativement à une concertation de la Rive-Sud sur les dossiers traités à la Communauté métropolitaine de Montréal.   |
| 01-765 | 24-09-01 | Copie d'une lettre de MONSIEUR ALAIN FRANÇOIS, directeur de l'Amélioration de l'habitat, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, adressée à MONSIEUR SERGE PHILIBERT, relativement au programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA).                                     |
| 01-766 | 24-09-01 | Lettre de MONSIEUR MAXIME FORTIER, responsable des programmes de rénovation, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, relativement à la révision budgétaire du programme RénoVillage.  |



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

- 01-767 24-09-01 Lettre de MADAME CAROLE POIRIER, directrice de cabinet, MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, accusant réception de notre résolution numéro 01-09-221 relative au règlement numéro 14-16-2 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 01-768 25-09-01 Lettre de MONSIEUR STÉPHANE PARENT, directeur général, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, relativement à la contribution financière de la M.R.C. au CLD pour l'année 2002.
- 01-769 25-09-01 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.21.28.01 et 91.20.10.01 pour avis de conformité.
- 01-770 25-09-01 Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-74-2001 et 1248-75-2001 pour avis de conformité.
- 01-771 25-09-01 Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 242-3 pour avis de conformité.
- 01-772 25-09-01 Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-43 pour avis de conformité.
- 01-773 25-09-01 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-03-13 pour avis de conformité.
- 01-774 25-09-01 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant les projets de règlements numéros PR-203 et PR-204 pour avis de conformité.

**PUBLICATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2001**

- Gazette officielle du Québec no. 34  
22 août 2001
- Gazette officielle du Québec no. 34A  
23 août 2001
- Contact Plus no. 38  
été 2001
- Gazette officielle du Québec no. 35  
29 août 2001

Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu



No de résolution  
ou annotation

Le Riverain	no. 33 5 septembre 2001
Hors-Feu	vol. 2, no. 3 juillet 2001
La voix du vrac	vol. 27, no. 4 juillet - août 2001
Quorum	vol. 26, no. 6 septembre 2001
Gazette officielle du Québec	no. 36 5 septembre 2001
Gazette officielle du Québec	no. 37 12 septembre 2001
Quorum	vol. 26, no. 6 septembre - octobre 2001
Le monde forestier	septembre 2001
Le GTA (Gestion et technologie agricoles)	19 septembre 2001
Gazette officielle du Québec	no. 37A 13 septembre 2001
Journal Infreausource	vol. 2, no. 13 avril 2001
Fédération québécoise des gestionnaires de zecs	vol. 3, no. 2 septembre 2001
Exportation Rive-Sud	no. 7 septembre 2001

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

01-10-233

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude voyer

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 01-09 du chèque #9616 au chèque #9680 pour un montant total de 77 527,84 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2001 DU COMITÉ  
CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2001 du Comité consultatif agricole.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 24 SEPTEMBRE 2001 DU COMITÉ CONSULTATIF  
RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2001 du Comité consultatif régional d'aménagement.

**POINT 8. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT D'URBANISME**

8.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil :

- règlement numéro 91.21.27.01 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.21.27.01 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.27.01, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.27.01, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-09-119, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.27.01, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 01-09-089, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.27.01 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.27.01, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

01-10-234



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

01-10-235

- Règlement numéro 91.21.28.01 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.21.28.01 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.28.01, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.28.01, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-09-120, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.28.01 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.28.01, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 91.20.10.01 modifiant le règlement de lotissement

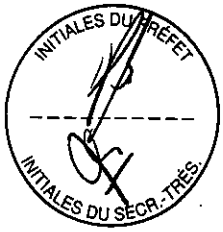
01-10-236

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.20.10.01 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.20.10.01, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.20.10.01, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-09-121, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution  
ou annotation

01-10-236  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.20.10.01 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.20.10.01, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville :

- règlement numéro Z.15-1A-80 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro Z.15-1A-80 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro Z.15-1A-80, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-80, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-09-122, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-80, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 01-09-090, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro Z.15-1A-80 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

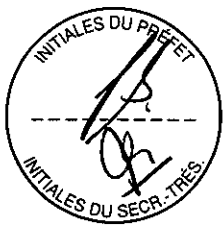
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro Z.15-1A-80, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

01-10-237



No de résolution  
ou annotation

01-10-238

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- règlement numéro L.15-1A-15 modifiant le règlement de lotissement

**ATTENDU QUE** le règlement de lotissement de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

**ATTENDU QUE** la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro L.15-1A-15 modifiant son règlement de lotissement;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro L.15-1A-15, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, doit être approuvé par la M.R.C.;

**ATTENDU QUE**, suite à l'étude du règlement numéro L.15-1A-15, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-09-123, recommande au Conseil de l'approuver;

**ATTENDU QUE**, suite à l'étude du règlement numéro L.15-1A-15, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 01-09-091, recommande au Conseil de l'approuver;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro L.15-1A-15 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

**ET RÉSOLU QUE** le règlement numéro L.15-1A-15, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.3 Ville de Beloeil :**

- règlement numéro 1248-74-2001 modifiant le règlement de zonage

01-10-239

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

**ATTENDU QUE** la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-74-2001 modifiant son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 1248-74-2001, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;



No de résolution  
ou annotation

01-10-239  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-74-2001, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-09-124, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-74-2001 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-74-2001, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- règlement numéro 1248-75-2001 modifiant le règlement de zonage

01-10-240

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-75-2001 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-75-2001, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-75-2001, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 01-09-125, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-75-2001 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-75-2001, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 9. RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE – ZONE  
AGRICOLE PERMANENTE**

À la suite des discussions, l'avis de motion suivant est déposé :

01-10-241

AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR GILLES BEAUDET À L'EFFET QUE, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE, SERA DÉPOSÉ POUR ADOPTION UN RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DONT L'OBJET EST DE PERMETTRE LA LEVÉE DES INTERDICTIONS INSTAURÉES PAR LA LOI 184.

**9.1 ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 14-20  
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

01-10-242

ATTENDU QUE le règlement numéro 14-20 modifiant le Schéma d'Aménagement, relatif au nombre d'enseignes par bâtiment, est entré en vigueur le 28 septembre 2001;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur d'un règlement de modification au Schéma d'Aménagement, le Conseil doit adopter un document indiquant la nature des modifications qui doivent être apportées aux plans et règlements d'urbanisme, le cas échéant;

ATTENDU QUE ledit document a été déposé au Conseil qui en a pris connaissance et se déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU D'adopter le document, intitulé : "Règlement numéro 14-20 modifiant le Schéma d'Aménagement, règlement numéro 14 : document précisant la nature des modifications aux plans et règlements d'urbanisme", joint à la présente pour en faire partie intégrante.

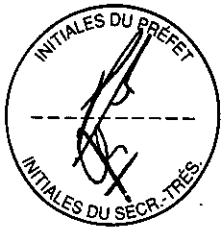
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 10. SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES INTER-  
VENTIONS DANS LES COURS D'EAU**

01-10-243

ATTENDU QUE les écarts de coûts, entre les firmes non retenues et la firme Consumaj, lors du dernier appel d'offres étaient considérables;

ATTENDU QU'étant donné le grand nombre de dossiers entrepris avec la firme Consumaj, la qualité de leurs services jusqu'à présent ainsi que le moindre coût



No de résolution  
ou annotation

01-10-243  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU QUE** les services de la firme Consumaj soient et sont retenus pour une année additionnelle, lors d'interventions dans les cours d'eau.

**QUE** la firme Consumaj nous confirme, par écrit, que les conditions financières actuelles demeurent les mêmes pour l'année 2002.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 11. COORDONNATEUR AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT :  
PROLONGEMENT DU CONTRAT D'EMBAUCHE**

01-10-244

**ATTENDU QUE** monsieur François Sénécal a été embauché, à titre de coordonnateur au Schéma d'Aménagement, par la résolution numéro 99-03-056 en date du 4 mars 1999;

**ATTENDU QUE** le contrat d'embauche de monsieur François Senécal a été reconduit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2001, par la résolution numéro 01-03-047;

**ATTENDU QUE** cette échéance est déjà dépassée;

**ATTENDU QUE** la tâche de monsieur Senécal est de participer à la révision du Schéma d'Aménagement sous la supervision du coordonnateur à l'aménagement;

**ATTENDU QUE** l'exercice de révision du Schéma d'Aménagement n'est pas terminé et qu'elle se poursuivra suite à la réception de l'avis de la ministre des Affaires municipales et de la métropole

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gilles Plante  
APPUYÉ PAR monsieur Claude Voyer**

**ET RÉSOLU DE** prolonger le contrat d'embauche du coordonnateur au Schéma d'Aménagement, monsieur François Senécal, jusqu'au 31 décembre 2002 et que son statut soit réévalué à cette date.

**QUE** le salaire annuel de monsieur François Senécal soit déterminé selon les prévisions budgétaires 2002, avec les avantages sociaux qui s'y rattachent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 12. CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CLD POUR L'ANNÉE  
2002**

01-10-245

ATTENDU QUE le Centre local de développement de la Vallée-du-Richelieu anticipe une réduction de la contribution financière d'environ 15% du ministère des Régions;

ATTENDU QUE les baisses prévues au niveau de l'administration du CLDVR auraient des conséquences désastreuses dans l'offre de service du CLDVR entraînant la perte de trois (3) emplois;

ATTENDU QUE, pour être efficace, un CLD se doit de fournir des services minimaux, donc de ressources humaines;

ATTENDU QUE la perte de trois (3) employés sur neuf (9) ferait en sorte que plusieurs services prévus dans l'entente de gestion ne pourraient plus être réalisés par le CLD

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé**

ET RÉSOLU DE maintenir la contribution financière de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au Centre local de développement de la Vallée du Richelieu à 209 400 \$, pour l'année 2002, conditionnellement à ce que le ministère des Régions maintienne également sa contribution financière pour le fonctionnement et l'économie sociale à 306 902 \$.

QU'une copie de la présente soit acheminée à mesdames Louise Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole et Pauline Marois, vice-première ministre, ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre responsable de la région de la Montérégie, ainsi qu'à messieurs Gilles Baril, ministre d'État aux Régions et ministre des Régions, Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée nationale et député de Borduas, Yves Dufour, sous-ministre adjoint au ministère des Régions – Montérégie, Bernard Landry, Premier ministre et député de Verchères.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 13. DEMANDE DE COMPENSATION FINANCIÈRE AU  
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA  
MÉTROPOLE**

01-10-246

ATTENDU QUE la réforme municipale mise en place par le gouvernement du Québec, par la création d'une nouvelle ville de Longueuil, entraînera la perte de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;



No de résolution  
ou annotation

01-10-246  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE de ce fait, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu perdra la contribution financière de cette ville pour son fonctionnement et son administration;

ATTENDU QUE cette perte financière est évaluée à 167 000 \$ pour l'année 2002;

ATTENDU QUE ce sont les treize (13) municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu qui devront assumer la perte financière de 167 000 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU DE demander une compensation financière à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole afin de combler la perte financière de 167 000 \$ pour l'année 2002 et les suivantes.

QU'une copie de la présente soit acheminée à monsieur Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée nationale et député de Borduas, à monsieur Bernard Landry, Premier ministre et député de Verchères et à madame Louise Beaudoin, ministre des Relations internationales et députée de Chambly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. CONSENTEMENT D'UTILISATION DU NOM DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – R.U.T.A.

01-10-247

ATTENDU QUE la M.R.C. a reçu une demande officielle de consentement d'utilisation du nom de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, par le comité du regroupement des usagers du transport adapté;

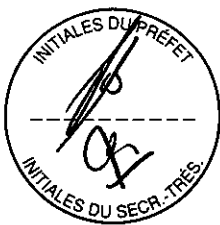
ATTENDU QUE l'inspecteur général des institutions financières demande que l'organisme produise un consentement avec signatures originales des M.R.C. concernées

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU D'autoriser le "Regroupement des usagers du transport adapté" à utiliser le nom de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu dans une nouvelle dénomination sociale, soit "Regroupement des usagers du transport adapté des M.R.C. Rouville et Vallée-du-Richelieu".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

No de résolution  
ou annotation

POINT 15. DEMANDES D'APPUI

15.1 M.R.C. Les Maskoutains : programme d'aide financière - incendie

Le Conseil convient de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. Les Maskoutains.

15.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beleuil : majoration des frais – Hydro-Québec

0-248

ATTENDU la lettre du chef de services après vente d'Hydro-Québec, territoire de Saint-Bruno, datée du 4 juillet 2001, informant la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beleuil de la majoration des frais de location d'espace de poteaux et de circuits de l'éclairage des voies publiques en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mai 2001;

ATTENDU QUE les augmentations touchent notamment plus que le territoire de Saint-Mathieu-de-Beleuil;

ATTENDU QUE les augmentations sont de l'ordre de trente-deux pour cent (32%) pour la location d'espace de poteaux et de quarante-quatre pour cent (44%) pour la location des circuits et en conséquence représentent des montants plus qu'importants devant le Conseil municipal de Saint-Mathieu-de-Beleuil;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Corriveau

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande à la Fédération québécoise des municipalités de faire enquête sur le présent dossier.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu avise les instances gouvernementales de son opposition à de telles augmentations de taux pour la location d'espace de poteaux et pour la location des circuits de l'éclairage des voies publiques.

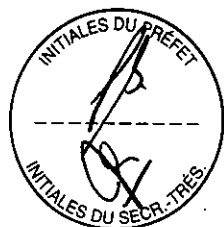
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 M.R.C. de Drummond : clôture de ligne

0-249

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, lorsqu'un voisin requiert une clôture de ligne, le propriétaire visé est obligé de réaliser des travaux de clôture quel que soit les besoins des intéressés en terme de garde d'animaux;

0-249



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 15. DEMANDES D'APPUI**

**15.1 M.R.C. Les Maskoutains : programme d'aide financière - incendie**

Le Conseil convient de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. Les Maskoutains.

**15.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : majoration des frais – Hydro-Québec**

01-10-248

ATTENDU la lettre du chef de services après vente d'Hydro-Québec, territoire de Saint-Bruno, datée du 4 juillet 2001, informant la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil de l'augmentation des frais de location d'espace de poteaux et de circuits de l'éclairage des voies publiques en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mai 2001;

ATTENDU QUE les augmentations touchent certainement plus que le territoire de Saint-Mathieu-de-Beloil;

ATTENDU QUE les augmentations sont de l'ordre de trente-deux pour cent (32%) pour la location d'espace de poteaux et de quarante-quatre pour cent (44%) pour la location des circuits et en conséquence représentent des montants plus qu'importants pour l'ensemble du Québec

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Corriveau**

**ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande à la Fédération québécoise des municipalités de faire enquête sur le présent dossier.**

**QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu avise les instances gouvernementales de son opposition à de telles augmentations de taux pour la location d'espace de poteaux et pour la location des circuits de l'éclairage des voies publiques.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15.3 M.R.C. de Drummond : clôture de ligne**

01-10-249

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, lorsqu'un voisin requiert une clôture de ligne, le propriétaire visé est obligé de réaliser des travaux de clôture quel que soit les besoins des intéressés en terme de garde d'animaux;



No de résolution  
ou annotation

01-10-249  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE les articles du Code municipal du Québec concernant les clôtures de ligne ne sont plus adaptés à la réalité d'aujourd'hui correspondant à une utilisation des sols axée principalement sur les grandes cultures

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU, par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, DE demander au gouvernement du Québec que le Code municipal soit modifié pour assouplir les dispositions relatives à l'obligation d'installer une clôture aux limites de deux (2) propriétés pour tenir compte de la façon dont se pratique l'agriculture présentement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. AUTORISATION DE RÈGLEMENT – MISE EN DEMEURE  
CHANMICA

01-10-250

ATTENDU QUE le procureur d'Excavation Chanmica, M<sup>e</sup> Lessard, vise un règlement hors cour de la cause Excavation Chanmica inc. vs M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, par sa défense, la M.R.C. poursuit Excavation Chanmica Inc. pour la somme de 53 408,45 \$;

ATTENDU QUE M<sup>e</sup> Lessard nous offre de régler ce litige par un désistement de nos réclamations respectives, sur paiement des frais de la cause, soit un montant de 500,00 \$

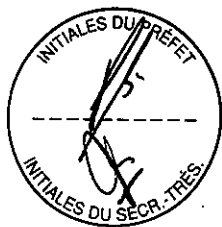
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Corriveau

ET RÉSOLU D'autoriser M<sup>e</sup> Isabelle Leroux, de Poupart et Poupart, à procéder au règlement hors cour de la cause Excavation Chanmica Inc. vs M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents au règlement hors cour et de procéder au paiement des frais de la cause, soit 500,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

**POINT 17. DIVERS**

17.1 Cours d'eau Roy – action de madame Cécile Lachance

01-10-251

ATTENDU QUE Madame Cécile Lachance a entrepris une action contre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, la M.R.C. de Champlain et la ville de Carignan;

ATTENDU QUE le dossier a été référé aux assureurs;

ATTENDU QUE M<sup>e</sup> Martin Roy, procureur dans ce dossier, a fait erreur quant aux montants pour un règlement possible en mai 2001;

ATTENDU QU'aucun suivi n'a été effectué de la part de M<sup>e</sup> Martin Roy, procureur des assureurs, depuis cette date

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière**

ET RÉSOLU D'abroger la résolution numéro 01-05-109 du 3 mai 2001 concernant un règlement possible.

D'exiger des assureurs, Lombard Canada Ltée, un compte rendu du suivi dans ce dossier depuis mai 2001.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 18. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune intervention de la part de l'assistance.

**POINT 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

01-10-252

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude**

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 20 heures 50.

Claude Giroux  
secrétaire-trésorier

Pierre Bourbonnais  
préfet